Image not found or type unknown

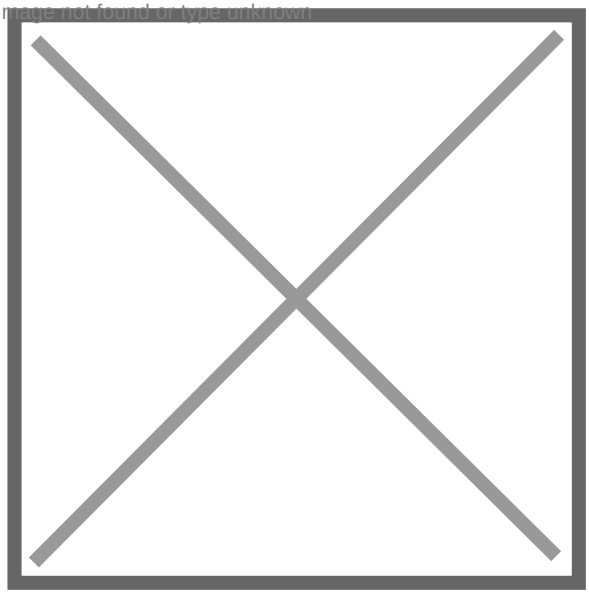

Modification de la durée d'un contrat de professionnalisation

Par **Dimitri_thales**, le **16/11/2016** à **12:01**

Bonjour,
Je voudrais déjà vous remercier pour le temps que vous aller consacrer à lire mon problème et à, peut-être, y répondre.

Alors voilà,
Je suis en contrat de professionnalisation (pour une durée initial de 3 ans dans une grande multi-national (Thalès) -> 1an de license et 2 ans de Master en ingénierie informatique).

J'ai débuté mon alternance le 26 Septembre 2016 (période d'essai de 30jrs). Lors de ma 1ère période en entreprise j'ai eu 2 missions à réaliser.
Ces 2 missions m'ont demandé plus de temps que ce qu'avait prévu mon entreprise (normal me dirait-vous car je suis en formation et ne connais pas tout).

Ces 2 missions tournaient autour des langages de programmation PERL et MS-DOS (ce n'est pas grave si vous ne savais pas ce que cela est ^^) que je ne connaissais absolument pas.
Je me suis donc auto-formé afin de réussir mes missions (c'est pour cela que les missions ont mis plus de temps à être faites).

A la fin de ma première période en entreprise j'ai eu un rdv avec mon tuteur et ma chef de service afin de faire un point sur celle ci (normal jusque là).

Hors durant ce rdv, à ma grande surprise, je me suis fait (pour parler vulgairement) pourrir.
En effet "selon eux" je n'ai pas les ""bases"" nécessaire au bon déroulement de mon alternance chez eux car (toujours selon eux) mon institut de formation m'aurai mal formé et pas donné les bonnes bases en informatique (à quoi sert un compilateur, comment marche-t-

il?, les commandes windows, linux etc.....).

Et du coup ma chef de service souhaite m'aider quand même au langage PYTHON pendant 1an pour pas que je ne fasse "rien" et, de ce fait, elle souhaiterais réduire la durée du contrat pro de 3ans à -> 1an (elle va voir avec la RH si c'est possible).

J'ai donc un rdv ce jeudi (16/11/2016) avec: Mon tuteur, ma chef de service et la RH et je souhaiterai savoir mes droits avant ce rdv.

J'aimerai savoir si :
- Elle a le droit sans mon accord ?
- Est ce que cela est bien possible ?
- Si je refuse à quoi je m'expose ?

Sachant que la période d'essai est terminée.

Encore une fois merci à ceux qui prendront le temps de lire et répondre.

Cordialement, Un étudiant dans le besoin :-)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés